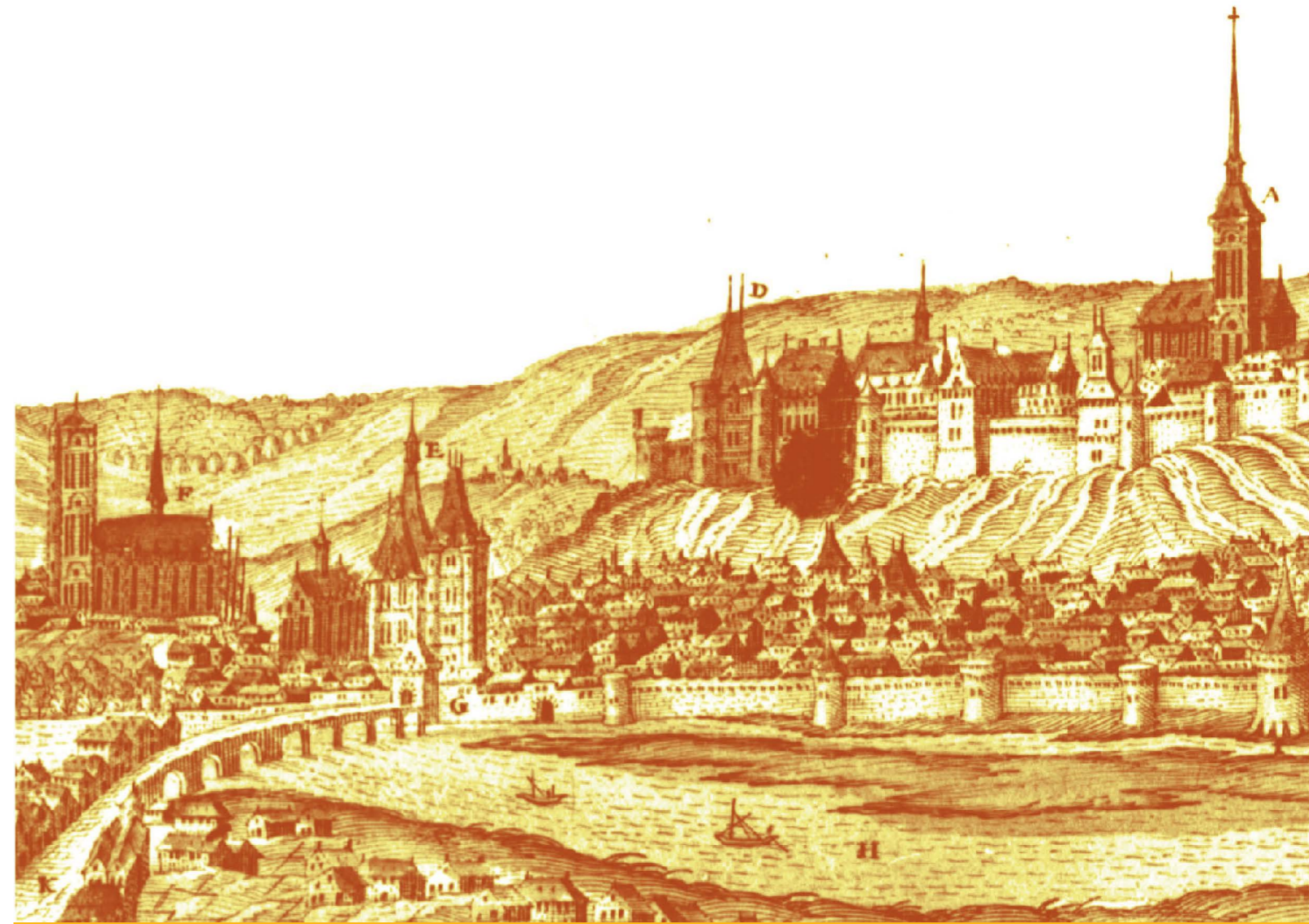


ORIGINES URBAINES  
NAISSANCE DU BURGUS



ORIGINES ET DÉVELOPPEMENTS D'UNE CITÉ MÉDIÉVALE  
CHÂTEAU-THIERRY

## NAISSANCE DU BURGUS X<sup>e</sup> - XI<sup>e</sup> SIÈCLE

Le développement ultérieur de Château-Thierry, semble correspondre à la naissance d'un *burgus* telle que le définit Benoît Cursente : « De l'Empire romain, le mot *burgus* a hérité d'un sens d'agglomération fortifiée, qu'il conservera dans l'aire germanique. Dans l'aire romane, à partir des VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles, il désigne un habitat aggloméré pouvant correspondre à des réalités diverses : faubourg d'une cité, habitat né d'un monastère ou d'un château (« bourg castral »), ou bien, dans la France de l'Ouest, simple « bourg rural », qui semble se différencier du village comme étant une agglomération établie sur une terre seigneuriale » (GAUVARD, DE LIBERA, ZINK, 2006, p. 187).

### CHEF-LIEU D'UN PAGUS PUIS D'UN COMTE

Flodoard nous fournit encore dans son Histoire de l'Église de Reims, *Historia Remensis Ecclesiae*, Livre II chapitre XVIII, une mention unique prouvant l'existence en 812 du *pagus Otmensis* (LEJEUNE, 1854, t. I, p. 326). Ce dernier apparaît lorsque Wulfer (Wulfaire, 812-816) devient archevêque de Reims cette même année, il précise qu'il est un des *missi dominici* de Charlemagne chargé de surveiller la justice de tous les *pagi* de la Champagne : *pagus Dolomense* (Dormois), *pagus Vongense* (Voncois), *pagus Castricensis* (chef-lieu de ce *pagus* : Le Châtelet, ancienne commune de Montcy-Saint-Pierre, désormais rattachée à Charleville-Mézières (BUR, 1990, voir carte p. 153), *pagus Stadonense* (Astenois), *pagus Catalaunense* (Châlonnais), *pagus Otmense* (Omois), *pagus Laudunense* (Lannois), *pagus Vardense* (Valois), *pagus Portiano* (Porcien), *pagus Tardunense* (Tardenois) et *pagus Suissionense* (Soissonnais).

Le comté d'Omois, successeur du *pagus otmensis* mentionné à l'époque carolingienne (LONGNON, 1869, t. XIX, p. 361-374), devient, dans les terres champenoises des Thibaudiens, héritiers des Herbertiens à la fin du X<sup>e</sup> et au début du XI<sup>e</sup> siècle, une « marche » face aux possessions du roi de France. La citadelle, place forte de la circonscription, affirme un rôle politique dépassant le simple cadre militaire. Ses rôles stratégique et politique sont doublés d'une fonction économique dont la nature reste à déterminer.

Au X<sup>e</sup> siècle, la forteresse apparaît donc comme l'élément majeur du paysage castrothéodoricien comportant un espace seigneurial et un espace « urbain ». Intégrée dans le vaste patrimoine des Vermandois, elle prend une dimension d'autant plus importante à la fin du siècle, que les successeurs d'Herbert II perdent leur autorité sur la cité épiscopale de Soissons au profit de la lignée capétienne (BUR, 1977, p. 125-126). Le rôle politique de la forteresse est déterminant à cette époque. Il est lié à l'ascension d'un lignage particulier. L'intégration du site aux terres des Vermandois au IX<sup>e</sup> siècle et son

utilisation privilégiée le plongent dans une logique d'organisation du territoire héritée de la fin de l'Antiquité ou du début du Moyen Âge. La forteresse se trouve à l'articulation entre les terres du domaine royal et celles des Vermandois.

Les localités de l'Omois identifiées par Auguste Longnon sont toutes situées à l'est de Château-Thierry en direction de Dormans et d'Épernay, il s'agit de quatre *villae* et d'un ancien bras de la Marne (LONGNON, 1869, t. XIX, p. 361-374) :

- *Novientus (villa)* : Nogent, Commune de Baulne-en-Brie (Aisne, ar. de Château-Thierry, c. de Condé-en-Brie) mentionnée en 849 et 872 ;
- *Vedeniacus (villa)* : Vinay (Marne, ar. et c. d'Épernay) mentionnée en 988 ;
- *Velciana (villa)* : Vauciennes (Marne, ar. et c. d'Épernay, mentionnée en 980 ;
- *Vincella (villa)* : Vincelles (Marne, ar. d'Épernay et c. de Dormans), mentionnée en 886 ;
- *Vetus Materna* (Vieille Marne) mentionnée en 980 près de Boursault (Marne, ar. d'Épernay, et c. de Dormans).

Face à la rareté des sources écrites mentionnant explicitement des localités *in pago Otmense*, il reste difficile d'établir avec précision les limites de cette circonscription comme l'a proposé Michel Bur (BUR, 1990, p. 141-153). Si l'on s'en tient aux seules mentions relevées par Auguste Longnon, la position de la forteresse de Château-Thierry apparaît plutôt en limite ouest du comté d'Omois dépendant des Vermandois, ce qui renforce d'autant sa position stratégique face au pouvoir royal.

Un autre indice plaide en faveur d'une émergence précoce de cette agglomération secondaire. La ligne de partage entre les arrondissements actuels de Soissons et de Château-Thierry est ponctuée par d'importantes nécropoles de l'Antiquité et, surtout, de l'époque mérovingienne (162), qui témoignent de l'existence d'une zone de « marche » ancienne entre deux circonscriptions territoriales.

### UNE RÉSIDENCE ARISTOCRATIQUE FORTIFIÉE

Dans les premiers temps d'aménagement du *castrum/castellum*, les structures relèvent d'une petite unité agro-pastorale et artisanale, sa modestie

162 - Fouilles de Frédéric Moreau, dans la vallée de l'Ourcq, en particulier à Caranda, commune de Cierges dans l'Aisne (MOREAU, 1876-1898) ; voir aussi le travail plus récent concernant la nécropole gallo-romaine et mérovingienne de Breny également dans Aisne (KAZANSKI, 2002).



Fig. 113 – Situation des habitats des <sup>x</sup>e et <sup>xi</sup>e siècles reconnus sur le territoire de Château-Thierry (dessin F. BLARY).

suggère une partie économique hébergeant une population domestique relevant d'une mesnie et structurellement proche d'une « basse-cour ». Un habitat aristocratique s'est constitué à l'est de cette zone (fig. 113). Cette forme bipartite de l'habitat fortifié seigneurial se retrouve clairement dans les sites généralement intitulés « fortifications de terre » connus du <sup>x</sup>e au <sup>xiii</sup>e siècle. Un des types les plus fréquents de ces fortifications montre deux espaces clos, l'un de ces espaces est réservé exclusivement à la « vie noble », le second appelé basse cour est affecté à la vie économique et aux services. Cette hiérarchisation de l'espace peut s'appliquer au château de la première période des comtes de Vermandois commandant politiquement et militairement le *pagus otmensis*.

Les aménagements défensifs de la deuxième moitié du <sup>ix</sup>e siècle semblent privilégier cette bipolarité hiérarchisée de l'espace castral. La reprise en profondeur de l'organisation de la défense du site par l'aménagement de tours de flanquement quadrangulaires en pierre très probablement contemporaines de l'émergence de la tour maîtresse qui s'appellera plus tard « tour Thibaud » conserve cette division en deux espaces. L'art de la défense, élément symbolisant par excellence la puissance du prince, prend ici tout sa signification. Les éléments de datation archéologique de ces tours construites en pierre montrent seulement qu'elles sont apparues après 898 au <sup>x</sup>e siècle. La tour « noble » ou *turris*

dans les textes de la deuxième moitié du <sup>x</sup>e siècle est mentionnée très tôt dès 923.

Cette date est particulièrement précoce pour l'apparition d'une telle tour aristocratique. La très puissante famille des Vermandois a la volonté de constituer une « principauté territoriale » dans laquelle le roi n'intervient plus que par l'intermédiaire du « prince ». Il y a donc nécessité de marquer très tôt et le plus symboliquement possible sa magnificence sur les différents domaines dont elle dirige les destinées et de renforcer concrètement et efficacement les points clés de son échiquier géo-politique. L'incarcération du roi Charles III dit le Simple dans une des places les plus sûres du comte Herbert II de Vermandois conforte encore ce sentiment.

### UN HABITAT RURAL DISPERSÉ

Entre la fin du <sup>ix</sup>e siècle et le début du <sup>xi</sup>e siècle, existent plusieurs zones de peuplement, certaines ont été mises en évidence récemment lors de diagnostics et de fouilles archéologiques préventives.

#### Saint-Martin

Lors de la construction de l'école de la rue Jules-Maciet en 1934 (ASHACT, 1935, p. 10) de rapides observations archéologiques suggèrent une occupation médiévale précoce en ce lieu (voir fig. 19). La

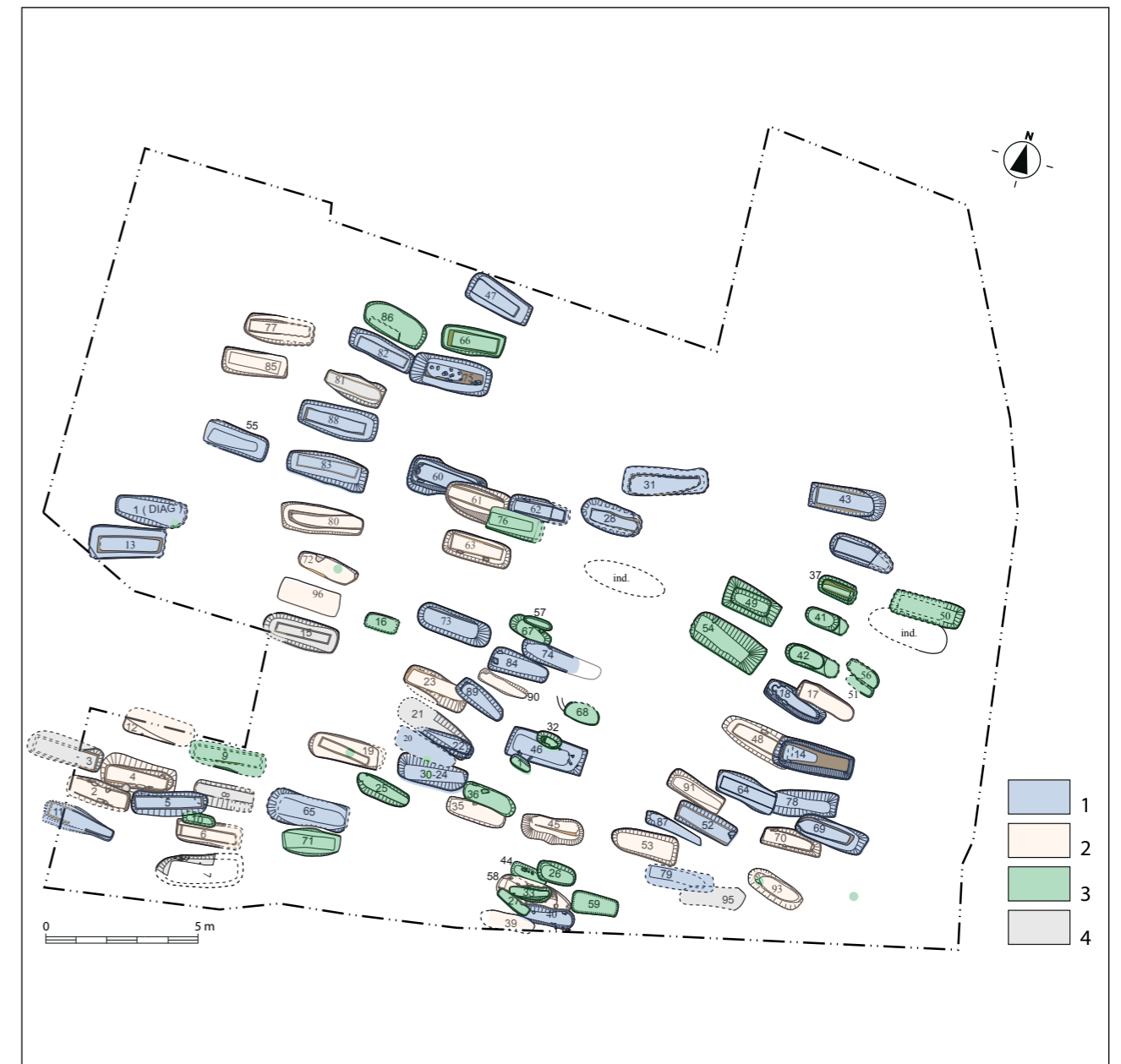


Fig. 114 – Quartier Saint-Crépin. Fouilles préventives du 3/5 rue de Madeleine. En haut : plan d'ensemble de la nécropole des <sup>ix</sup>e et <sup>x</sup>e siècles. 1 : sépulture d'homme ; 2 : sépulture de femme ; 3 : immature ; 4 : indéterminé. En bas : vue de détail d'une des sépultures montrant nettement une inhumation en cercueil monoxyle (dessin et cl. S. ZIEGLER - UACT).



Fig. 115 - Oule des x<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècles découverte lors de la construction de l'Hôtel-de-Ville en 1893 (cl. F. BLARY, coll. SHACT).

présence de sarcophages trapézoïdaux et le mobilier associé semblent attester un cimetière mérovingien. Le statut exact de cet habitat et son étendue sont très imparfaitement connus ; toutefois, il est hautement probable qu'il y ait continuité d'occupation entre l'Antiquité tardive et la première mention de la paroisse Saint-Martin au xii<sup>e</sup> siècle.

### Saint-Crépin

Au nord de l'église actuelle, lors d'une fouille récente (2009-2010), est apparu un cimetière d'une centaine de sépultures (fig. 114). Datées entre 850 et 950 (163), elles témoignent de la présence d'une petite communauté pouvant correspondre à un manse de l'abbaye bénédictine de Chézy-sur-Marne attestée en 855 (fig. 113).

### Entre la Marne et le castrum

Lors de la construction du nouvel Hôtel-de-Ville en 1893, deux céramiques complètes (oule à pâte noire rugueuse et une autre à pâte claire peinte de flammes de couleur rouge comparables à celles trouvées dans des contextes des x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles) ont été mises au jour à hauteur de la deuxième terrasse (164).

Les fouilles préalables à la construction de la médiathèque (1999-2000) ont livré plusieurs fosses-dépotoirs domestiques en relation avec des implantations de poteaux pouvant être attribués à

163 - Données aimablement communiquées par Sébastien Ziegler, responsable de la fouille de La Madeleine.

164 - Ces céramiques ont été données à la SHACT où elles sont encore conservées.

une maison. Le mobilier contenu indique les x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles. Malheureusement les surfaces fouillées pour cette période sont très restreintes et n'autorisent pas une restitution de cette habitation.

### Portus sur la rive droite de la Marne

Sur la rive droite de la Marne, les fouilles préventives, réalisées à l'Hôtel des Trois Marchands en 1992, ont révélé une première occupation du xi<sup>e</sup> siècle implantée sur les anciennes berges alluvionnaires (fig. 116). Une des deux structures observées correspond à une ancienne plateforme de terre maçonnée formant une avancée sur le lit de la rivière. Sa forme allongée et sa position perpendiculaire à la rivière font reconnaître dans cet aménagement un ancien quai ou appontement fluvial. Une structure voisine suggère une ancienne tour également sur les berges anciennes de la rivière mais les recoupements des occupations ultérieures en ont détruit la plus grande partie. Cette contemporanéité des deux éléments montre que ce quai n'était pas isolé sur cette rive mais devait être plus étendu (fig. 183 et 184). S'agit-il d'un aménagement limité au bourg ou au contraire témoigne-t-il d'une structuration plus importante de cette rive de la Marne, en relation avec le commerce fluvial : un *portus* ? Cette hypothèse, malheureusement, ne trouve aucun écho dans les sources écrites. Les actes et diplômes exploités par Robert-Henri Bautier n'en mentionnent nullement l'existence (BAUTIER, 1989, p. 7-37). La plus ancienne mention ne montre l'existence d'un port qu'à partir du xiv<sup>e</sup> siècle, les fouilles menées à son emplacement ne révèlent aucune trace d'occupation antérieure. Il pourrait aussi s'agir du quai d'un bac pour le franchissement de la rivière avant la création du pont.

### Un pont sur la Marne dès le ix<sup>e</sup> ou le x<sup>e</sup> siècle ?

Il faut considérer comme totalement erronée l'affirmation de l'existence d'un pont sur la Marne dès l'époque antique soutenue par plusieurs auteurs locaux (POQUET, 1839 ; PRIEUR, 1927-1929 ; POMMIER, 1920-1921). Il paraît plus sûr de ne s'attacher qu'aux faits clairement établis plutôt que de nourrir des spéculations sans fondement.

En amont de Château-Thierry, un pont est attesté à Port-à-Binson dès le viii<sup>e</sup> siècle sous le règne de Carloman (768-771) (FLODOARD, 1854, t. I, p. 322). Dans la relation de son voyage de Reims à Chartres (vers 991), Richer ne mentionne qu'un pont à Meaux, d'ailleurs en fort mauvais état et dont la traversée est périlleuse (RICHER, 1930-1937, t. II, p. 224-231). La première mention d'un pont sur la Marne à Château-Thierry est tardive : un péage existe en 1152 (LONGNON, 1901).

Les prospections archéologiques menées par Olivier Bauchet sur le cours de la Marne montrent que la route romaine traversait la Marne à gué (BAUCHET,



Fig. 116 - Fouilles de l'Hôtel des Trois Marchands, rive gauche de la Marne, intersection de la rue Carnot et du quai Galbraith : vue générale de la fouille et plan d'interprétation de la phase 1 datée de la deuxième moitié du xi<sup>e</sup> siècle (cl. et dessin F. BLARY).

1998). Ce gué antique se situait approximativement à hauteur de l'actuelle rue Pierre-et-Marie-Curie. En effet, le lit de la rivière était – à cet endroit – plus large et moins profond que de nos jours. Le cadastre napoléonien mentionne à proximité immédiate le micro-toponyme *Le Moulin du Roi*, le mot « roi » étant ici synonyme de « gué » (LACROIX, 2005).

### Pêcherie

Au lieu-dit *La Blanchisserie* sur la commune de Chierry (fig. 113), les prospections d'Olivier Bauchet ont mis en évidence deux alignements de pieux et de piquets interprétés comme une pêcherie (BAUCHET, 1998). Une expertise dendrochronologique sur quelques-uns de ces pieux en chêne donne une datation de la deuxième moitié du x<sup>e</sup> siècle.

De ces quelques sites épars, il ressort que la forteresse des Vermandois n'est pas isolée, dans son environnement immédiat existent des zones disséminées de peuplement rural. Le siège de 934 est décisif pour la création d'un habitat fortifié au pied du château.

### L'APPARITION D'UN MURUS DE SIÈGE

De 933 à 934, le roi de France, Raoul de Bourgogne, fait le siège de la forteresse une première fois ; la garnison capitule après six semaines. Herbert II la reprend peu de temps après. Lors du siège de 934, un troisième espace est mentionné : celui compris à l'intérieur d'un *murus* Flodoard montre bien qu'il enserme un secteur, un espace plus large et distinct de celui de l'*arx* et de la *turris* : « Anno DCCCCXXXIII, obsidentibus praenotatam munitionem, rege Rodulfo et Hugone comite, quarto tandem mense, ascendente noctu muros custodibus dormientibus Walone cum suis, pars oppidi capitur ; arx tamen tutior ab Heriberti fidelibus retinetur. » FLODOARD, *Annales*, an 934 (LAUER, 1905, p. 58). Ce *murus* est un élément ajouté par les défenseurs en prévision d'un siège, il apparaît clairement avec les mots *vallum* et *antemurus* employés par Flodoard pour décrire d'autres sièges, comme directement associés aux épisodes guerriers. On peut donc en déduire que ce *murus* situé par Flodoard entre la Marne et le *castrum* est construit par Herbert II en 934, en prévision de ce conflit avec le roi. Cette structure est conçue pour éloigner les agresseurs des défenses principales du *castrum*.

La topographie de la face ouest de l'éperon et la position des rives de la Marne (165) pour cette époque montrent que, pour réaliser un tel ouvrage défensif efficace, il faut installer cette ligne à la naissance de la pente de l'éperon, ce qui coïncide approximativement avec l'axe de la rue de Beauvais (actuelle rue Jean-de-La-Fontaine), de la Grande Rue et de la rue du Château (fig. 117). L'abrupt du talweg au nord de l'éperon forme un obstacle naturel inexpugnable. Le *murus* en regard du court délai d'exécution ne saurait avoir la même qualité que les fortifications du *castrum*. Il a certainement été réalisé en terre et bois, peut-être sous la forme d'une simple palissade talutée. Ce *murus* assure la protection d'une population déjà présente sur cet espace et dont il a favorisé l'installation. De plus, Flodoard indique que ce mur n'est pas détruit lors du siège mais simplement escaladé de nuit. Ainsi, après la prise de la place par trahison, cet élément défensif reste intact. En 991, Richer emploie – pour la première fois – le mot *urbs* pour qualifier Château-Thierry (RICHER, 1930-1937, t. II, p. 224-231).

La création du *murus* suscitée par des événements guerriers permet donc l'émergence d'un habitat civil

165 - Deux opérations archéologiques menées de part et d'autre de la Marne, rive droite au *Quartier Jousaume-Latour* et gauche à l'*Hôtel des Trois Marchands* indique une largeur en eau de 110 m pour cette époque.

installé sur le versant préalablement fortifié. Cette fortification exerce probablement un pouvoir attractif entre Marne et *castrum*. On peut penser qu'une implantation d'habitat a nécessité par la suite des aménagements ou des travaux d'entretien de la ligne défensive probablement maintenue en terre et en bois. Des travaux de terrassements ont été nécessaires pour adapter des reliefs de la partie basse de l'éperon. Il paraît évident que l'occupation fut limitée aux abords immédiats de la défense sur la partie la moins pentue du versant pour conserver au site de hauteur le maximum de sa qualité défensive. Cette attraction et les possibilités de développement d'un espace urbain fortifié sont donc en place dès 934-935.

### Un contexte favorable

Le roi Raoul et le comte Hugues le Grand assiégèrent à nouveau le château, se retirent, puis revenant pour, enfin, obliger Herbert à abandonner la place. À la mort de Raoul, en 936, le château revint aux Herbertiens (166). Le retour au calme nécessaire

166 - On remarque, pour cette période, la mention d'un certain Walon, châtelain du Château de Château-Thierry alternativement sous Herbert II et Raoul, exécuté pour raison de trahison par le premier. BNF, *Collection Picardie*, t. CLXVIII, fol. 32 r°.

à ce développement n'est pas assuré avant la mort du comte Herbert II en 943. La succession mal assurée par l'aîné de ses fils, Eudes, conduit au partage du grand domaine entre les jeunes fils restants et la mise sous tutelle de leur oncle maternel Hugues le Grand jusqu'en 946. C'est finalement l'aîné des fils d'Herbert II, Herbert le Vieux également comte de Troyes et de Meaux qui reçoit le comté d'Omois avec la puissante place forte de Château-Thierry et l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Il apparaît comme le digne successeur de l'œuvre de son père et poursuit le développement de ses nombreux domaines. Ce site, déjà probablement chef-lieu du *pagus otmensis*, devenu centre comtal (167), est donc bien plus qu'un simple point d'appui militaire : il est le siège de fonctions administratives complétant les fonctions défensives, résidentielles et religieuses soulignées par l'arrivée des reliques de saint Cénéric vers 909/910 (voir *supra*, p. 128) Une grande prudence doit être observée en matière de datation de ces *translationes* (GEARY, 1993).

167 - Michel Bur souligne l'indépendance de l'Omois aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, mentionnée en 871 dans une charte privée « *Villa Novientum, sita in pago othmense, in vicaria otmense* » (BUR, 1977, p. 97, n. 49).



Fig. 117 - Essai de reconstitution du tracé du *mur* (figuré en pointillés) en relation avec le *castrum*, en tenant compte des formes du parcellaire du cadastre de 1820 et de l'observation du relief (dessin F. BLARY).



Fig. 118 - Monnaie avec légende « OTNNZE CASTERIO ».

La convergence de ces divers éléments permet d'assimiler le site à un véritable palais carolingien comportant *camera* (résidence), *aula* (salle d'apparat, siège administratif), *capella* (fonctions religieuses) et *turris* (élément défensif).

### Activité économique

Un atelier monétaire semble avoir été établi à Château-Thierry, comme le souligne la face du denier « OTNNZE CASTERIO ». Aucune de ces monnaies n'a été retrouvée dans les fouilles menées sur le château et la ville. L'activité de frappe fut probablement de courte durée (fig. 118) (168).

À la puissance militaire de la place, à son rôle politique, administratif et religieux reconnu de chef-lieu du comté d'Omois s'associerait dès cette époque un rôle économique en relation avec la rive droite de la rivière. Ce point reste cependant à confirmer d'une manière formelle. Cette dimension économique n'est pas non plus confirmée par une

168 - La ville d'émission pour les monnaies anonymes féodales constitue bien souvent la seule légende (BUR, 1977, p. 111 ; DUMAS, 1972, p. 160 - 2).

quelconque mention d'un marché carolingien (169).

Ainsi, il apparaît, par divers éléments souvent tenus mais concordants, que la constitution d'un bourg fortifié à Château-Thierry est directement attribuable aux Herbertiens, comtes de Vermandois. Cette constitution est impulsée par la tentative avortée d'émergence d'une principauté territoriale. Il est intéressant de noter que des sites fortifiés mentionnés par Flodoard au X<sup>e</sup> siècle comme Laon, Coucy, Douai présentent un caractère urbain médiéval important et d'autres au contraire disparaissent au bas Moyen Âge sans avoir cristallisé d'habitat comme à Montfélix (170). La création du pouvoir comtal de Champagne fondée en partie sur l'héritage des Herbertiens du comté de Vermandois marque le réel développement de cette entité urbaine constituée jusqu'au début du XI<sup>e</sup> siècle de trois espaces clos d'habitat : l'un aristocratique clairement signalé par une tour maîtresse en pierre, le second qui assure les services nécessaires à son fonctionnement directement appelée basse cour et le troisième civil sous la protection du premier, compris à l'intérieur du *mur* de siège établi au X<sup>e</sup> siècle et progressivement colonisé pendant le XI<sup>e</sup> siècle. L'hypothèse du peuplement de l'espace délimité par le *mur* expliquerait l'absence de paroisses *intra muros* que l'on constate dans le développement du bourg aux époques postérieures.

169 - La première implantation d'un marché est attestée seulement à partir du XII<sup>e</sup> siècle, voir plus loin dans la partie consacrée au développement urbain.

170 - Montfélix, commune de Chavot (Marne) à 5 km d'Épernay. Il s'agit d'un des rares sites pour lesquels nous disposons d'études archéologiques en plus des sources écrites (BUR, 1987, p. 91-94 ; BUR, 1982, p. 55-69 ; RENOUX, 1992 p.487 ; RENOUX, 2004, p. 259-270).